



SAGE des Deux Morin
Maison de services au public
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
sage2morin@orange.fr
Tél : 01 64 03 06 22
www.sage2morin.com

La Ferté Gaucher le 28/06/2017



Mme. le Maire - Mairie
Rue de la Mairie
77450 CONDE-SAINTE-LIBIAIRE

Objet : Avis consultatif sur le projet de PLU arrêté de Condé-Sainte-Libiaire

Affaire suivie par : Hélène WIEREPANT

Madame le Maire,

Suite à la réception d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne en date du 18 mai 2017, nous vous faisons parvenir l'avis du SAGE des Deux Morin sur le projet arrêté du PLU de la commune de Condé-Sainte-Libiaire. Nous vous remercions d'avoir associé le SAGE des Deux Morin à votre projet de territoire.

Nous vous informons préalablement que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin a été approuvé le 21 octobre 2016 par arrêté inter préfectoral n°2016 DCSE SAGE 01.

Nous tenons à souligner l'effort fourni pour préserver l'aspect paysager et le patrimoine naturel très riche de votre commune notamment votre décision de protéger durablement les boisements en « Espaces Boisés Classés », les espaces naturels en « N » ainsi que les zones humides en « Nzh et Azh » avec un règlement spécifique assurant une protection optimale.

Nous apprécions également l'intégration minutieuse et cartographique des différentes études sur les zones humides dont celle de pré-localisation du SAGE des Deux Morin. De plus, nous notons l'inventaire réalisé sur la zone AU ainsi que les résultats obtenus et saluons votre engagement à ne pas impacter ces milieux humides.

La compatibilité entre votre PLU et le SAGE des Deux Morin est clairement exposée et nous vous en félicitons. Le PLU doit être compatible avec les objectifs et les orientations du SAGE des Deux Morin. A l'exception de la protection des espaces naturels et la préservation des continuités écologiques clairement exprimés, les autres objectifs du SAGE des Deux Morin ne transparaissent pas franchement dans les orientations du PADD à savoir : la préservation de la qualité de l'eau, la sécurisation de la ressource en eau, la protection des zones de forte vulnérabilité des nappes d'eau souterraines, la réduction du ruissellement et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Au vue de ces éléments, l'avis émis par le SAGE des Deux Morin sur le projet de PLU arrêté de la commune de Condé-Sainte-Libiaire, est favorable sous réserve d'intégrer les modifications émises. Les détails de nos remarques sur les différents documents constitutifs du PLU sont annexés à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations les meilleures.

Président du SAGE des Deux Morin

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22
Roger REVOILE

RAPPORT DE PRESENTATION

- Page 125 : Lors de la présentation de l'étude de pré-localisation des zones humides du SAGE des Deux Morin le terme « *pressentie* » est employé.
Cependant, la légende de l'atlas cartographique de l'étude met en évidence des niveaux de probabilités de présence de zones humides de très forte à nulle. Il semble donc judicieux d'utiliser les termes de la légende c'est-à-dire « probable » et non « pressentie » afin d'éviter toutes confusions et faciliter la compréhension de votre PLU.

- Page 249. Les enjeux du SAGE des Deux Morin sont les suivants :
ENJEU 1 : Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE.
ENJEU 2 : Améliorer la qualité de l'eau.
ENJEU 3 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des milieux associés.
ENJEU 4 : Connaître et préserver les zones humides dont les marais de Saint – Gond.
ENJEU 5 : Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau.
ENJEU 6 : Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau.
ENJEU 7 : Concilier les activités de loisirs liées à l'eau entre elles et avec la préservation du milieu naturel.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour étayer votre PADD, nous vous rappelons que le PAGD du SAGE des Deux Morin demande aux documents d'urbanisme d'afficher un objectif :

- de protection de la qualité de l'eau,
- de protection des zones de forte vulnérabilité des nappes,
- de limitation du ruissellement,
- de préservation et de rétablissement des continuités écologiques,
- de préservation des berges et de la ripisylve,
- de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau,
- de lutte contre les espèces envahissantes exotiques,
- de protection des zones humides,
- de protection des zones d'expansion de crues.

La non prise en compte de ces objectifs dans le projet de PLU constitue un motif d'incompatibilité avec le SAGE des Deux Morin.

En conclusion du PADD, une carte synthétique du projet de territoire manque pour une meilleure compréhension et faciliter la localisation des orientations annoncées.